

PERSONNES ACCUEILLIES

Personnes âgées de plus de 60 ans fragiles et dépendantes, dont l'environnement, brutalement modifié, ne permet pas leur maintien à domicile.

L'escale accueille également des personnes handicapées vieillissantes dans la même situation.

L'Hébergement Temporaire d'Urgence répond :

- * à l'absence brutale de l'aidant (hospitalisation, décès) ;
- * à une dégradation subite du logement (dégât des eaux, incendie, ...)

L'hébergement est facturé à la personne comme en EHPAD.

L'Hébergement Temporaire d'Urgence ne répond pas :

- * à une urgence médicale (décompensation d'une poly pathologie, trouble majeur du comportement...)
- * à une perte d'autonomie progressive ;
- * à une attente d'entrée en EHPAD.

SITUATION

L'hébergement temporaire d'urgence se situe au rez-de-chaussée (N-1) de la maison de retraite de Brionne.

Ce service sécurisé est constitué de :

- 5 chambres individuelles ;
- Espaces de vie (salle à manger-cuisine, salle d'activité, espace de détente) ;
- Jardin privatif.



Accueil Temporaire d'Urgence L'ESCALE DE LA RISLE

Entrée privative : Avenue Pierre
Brossolette

3, rue Jean Jaurès
27800 BRIONNE

Téléphone : 02.32.45.62.00

Portable : 07.76.58.95.48

Télécopie : 02.32.45.62.02

Mail: escaledelarisle@orange.fr

Accueil téléphonique

7 jours / 7 de 8h30 à 17h30

L'ESCALE DE LA RISLE



HEBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE BRIONNE

« Une réponse médico-sociale à une rupture brutale et imprévue dans le maintien à domicile de la personne âgée fragile »

Avec le soutien de :



Des modalités d'accompagnement orientées vers LE RETOUR À DOMICILE

- * Soins à la personne
- * Soins médicaux
- * Soutien psychologique
- * Evaluation de l'autonomie
- * Organisation du retour à domicile

Durée et modalités de séjour

La durée de séjour est de 30 jours maximale, renouvelable une fois par année civile.

Les séjours sont assurés en fonction des places disponibles et des urgences sociales.

Transport

A l'entrée/ à la sortie:

Le transport des personnes provenant du domicile peut être assuré par :

- * L'entourage de la personne à héberger.
- * Un transporteur privé (taxi, VSL, ambulance).
- * Un professionnel de l'unité « L'Escalade de la Risle ».

Dossier d'admission

Le dossier d'admission comporte au minimum:

- * une référence au traitement médical (ordonnance, nom de la pharmacie) ;
- * la carte vitale ;
- * le nom des référents familiaux et des aidants ;
- * un engagement à régler un mois d'hébergement.

Selon la situation, un certificat médical peut être demandé.

Journée type

Un accueil convivial où l'apaisement est recherché. Les rituels d'accueil personnalisés sont favorisés.

Des soins à la personne : assistance à la toilette et l'habillage dans le respect de son autonomie et de ses habitudes de vie.

Des repas et petits déjeuners pris si possible en groupe. Le choix de la personne de prendre son repas en chambre est respecté. Les hébergés participent s'ils le souhaitent à la préparation du repas.

La nuit, une aide-soignante assure la surveillance et réalise les changes nécessaires. La déambulation n'est pas entravée.

Le service s'efforce de s'adapter aux habitudes et aux rythmes de vie de la personne accueillie.

Une équipe pluridisciplinaire mobilisée sur le RETOUR À DOMICILE

- ⇒ Médecin Coordonnateur
- ⇒ Infirmière référente
- ⇒ Psychologue
- ⇒ CESF (Conseiller en Economie Sociale et Familiale)
- ⇒ AS (Aide Soignante)
- ⇒ ASH (Assistante Soins Hospitaliers)
- ⇒ Assistante Accueil et Admissions

Nos partenaires

Les CLICs :

- * Evreux : 02 32 31 97 00
- * Bernay-Pont-Audemer : 02 32 41 76 74
- * Vernon-Louviers: 02 32 71 24 73

Les MAIAs :

- * Evreux : 02 32 31 97 00
- * Elbeuf/Louviers : 02 32 25 76 89
- * Bernay/Pont-Audemer : 02 77 05 60 71
- * Vernon/Gisors : 02.32.31.94.50

Les centres Hospitaliers :

- * Evreux/Vernon : 02 32 33 80 00
- * Louviers : 02 32 25 75 00
- * Gisors : 02 32 27 76 76
- * Verneuil : 02 32 23 60 00
- * Bernay : 02 32 45 63 00
- * Pont-Audemer : 02 32 41 64 64